

## Description de la prestation et de son contexte

Cette prestation, « Supervision », est l'un des prérequis pour l'admission à la vérification finale centralisée pour l'obtention du titre « Formateur / Formatrice avec brevet fédéral » [niveau 2 du système modulaire FFA-Formation des formateurs / formatrices d'adultes en Suisse].

- Cette prestation s'adresse aux personnes qui, en principe :
  - ont acquis le 'Certificat FSEA' [FFA-BF-M1]
  - et visent l'obtention du brevet fédéral de formateur.
- La démarche de la supervision est complémentaire à celle des journées de formation et répond à une logique tout autre que celle de la formation. Elle sert à clarifier des questions, problèmes et conflits survenant sur le terrain d'activité du formateur/de la formatrice, afin de lui permettre de développer et renforcer sa professionnalité, ses compétences, son autonomie et son assurance. La supervision sert au développement d'une perception différenciée et, à travers cela, de la capacité à réagir de manière adéquate par rapport aux situations et aux personnes concernées. Le processus de supervision est évalué au sein du groupe de supervision.
- C'est la FSEA<sup>1</sup> qui fixe les principes régissant les formations du système fédéral FFA [formation de formateur/formatrice d'adultes] proposées par divers prestataires de formation — dont FormationS.ch — qui sont soumis à une procédure de reconnaissance par la Commission Assurance Qualité.
- La supervision doit compter 16 heures réparties sur 5 demi-journées. Les séances ont lieu « dans le cadre des modules 4 ou 5 » et « peuvent également avoir lieu après la fin du module » 4 ou 5.
- La supervision est considérée comme acquise si le/la participant-e
  - a présenté au moins une situation en tant que personne supervisée
  - a été présent-e au moins 80% du temps, soit 4 séances sur 5 (toute absence supplémentaire doit être compensée par des séances de supervision individuelles)
- La supervision doit être mentionnée explicitement sur le certificat de module 4 ou 5 ou par une attestation de l'institution dans un document additionnel.

## Spécificités FormationS.ch : Démarche & Critères Qualité

- La formation de formateurs est un axe prioritaire de FormationS.ch, consacré au développement durable des compétences. Notre site se veut un lieu utile pour tous les professionnels de la formation. On y trouve également des informations sur nous, nos offres et la procédure pour s'inscrire à nos formations.
- Les documents '*Descriptif de module*' et '*Profil de compétences*' réalisés par la CAQ (Commission Assurance Qualité) de la FSEA constituent notre référence de base pour les modules FFA.
- Les conditions de certification sont présentées dans notre '*Règlement de formation*' [www.formations.ch].
- FormationS.ch propose une prestation de supervision conforme aux exigences minimales FSEA : 16 heures réparties dans 5 demi-journées, avec des groupes de 5 à 7 participant-e-s.
- Nous privilégions une offre permettant de répondre à 2 types de besoins présentés dans les référentiels FSEA :
  - pour une personne qui n'aurait pu finaliser une supervision dans une autre institution ;
  - pour une personne envisageant une procédure de reconnaissance et validation des acquis mais qui doit suivre la supervision de manière autonome.Notre supervision reste ainsi formellement liée au module 4, et reste accessible de manière indépendante.
- Document de validation : FormationS.ch produit « un document additionnel » attestant la validation de la supervision.
- Démarche Qualité : nous améliorons constamment le dispositif et sa structure en sollicitant l'avis des participant-e-s. Nous avons en outre renouvelé notre certification *eduQua* fin 2016, ainsi que la reconnaissance modulaire FSEA début 2014.

<sup>1</sup> La FSEA : *Fédération suisse pour la formation continue* est l'organisme porteur de cette formation auprès du SEFRI-Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (ex : OFFT), qui en délivre le brevet [conditions de demande et d'obtention : www.alice.ch]. Le SEFRI fait partie du DEFRI-Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, centre de compétences de la Confédération pour les questions de portée nationale ou internationale relevant de la politique de formation, de recherche et d'innovation.

## Présentation de cette session

5 demi-journées, cumulant un total de 16h

### 5 mardis

05 mars	1330 - 1715
19 mars	1330 - 1715
02 avril	1330 - 1715
30 avril	1330 - 1715
21 mai	1330 - 1715

### Nombre de participants

Minimum 5  
Maximum 7

Prix : 900.-

Ce document est complété par

A Les indications de la FSEA

▣ "Fiche info supervision" FSEA

B Nos documents

- ▣ Présentation de la Supervision
- ▣ Règlement de formation
- ▣ Profil dans la formation
- ▣ Bulletin d'inscription

C Les indications du site [www.formations.ch](http://www.formations.ch)

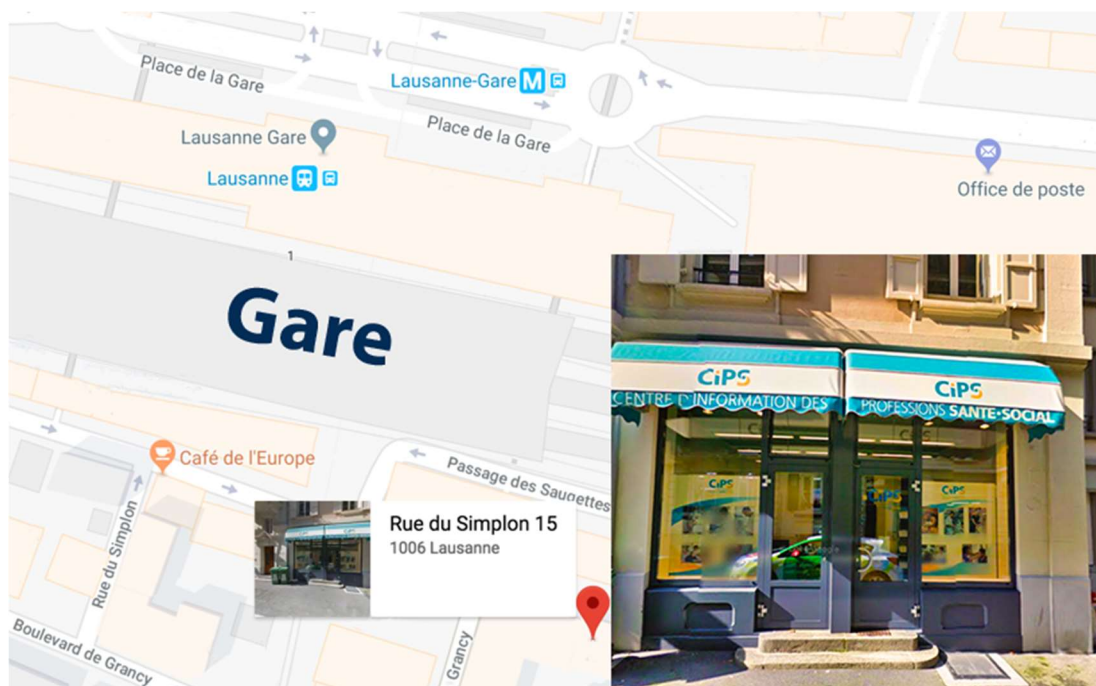
Tous ces documents, présents sur notre site,  
sont également fournis en début de formation.

## Lieu de la formation

Etant présents dans toute la Romandie, nous sélectionnons les locaux de nos partenaires offrant la plus grande accessibilité.

**Pour ce module, nous avons sélectionné le lieu suivant**

Lieu : CiPS Centre d'information des professions santé-social – Rue du Simplon 15 – 1006 Lausanne



## Nous contacter

[inscription@formations.ch](mailto:inscription@formations.ch)

022 - 777 00 22 : Si nous sommes absents, c'est nous qui rappelons